

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 décembre 2024

RESTAURER L'AUTORITÉ DE LA JUSTICE À L'ÉGARD DES MINEURS DÉLINQUANTS
ET DE LEURS PARENTS - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
Mme Youssouffa

à l'amendement n° 51 de M. Terlier

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.